

## Bulletin d'adhésion 2022

adhésion également possible en ligne depuis  
[amisdeproust.fr/adhesions](https://amisdeproust.fr/adhesions)

nouvelle adhésion  renouvellement

si renouvellement, n° adhérent : .....

Civilité :  Monsieur  Madame

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Profession (facultatif) : .....

Catégorie d'adhésion

- Tarif général : 48 euros
- Bienfaiteur : 96 euros
- Mécène : 300 euros
- Grand Mécène, à partir de 750 euros
- Jeune (- 26 ans) : 10 euros
- Demandeur d'emploi : 10 euros
- Habitant d'Illiers-Combray : 12 euros
- Collectivités : 40 euros

Toute adhésion donne lieu à une attestation fiscale.

Paiement :  Espèces  Virement  Chèque

**Le paiement de l'adhésion par carte bancaire est possible depuis <https://amisdeproust.fr/adhesions>**

Les chèques sont à adresser à :

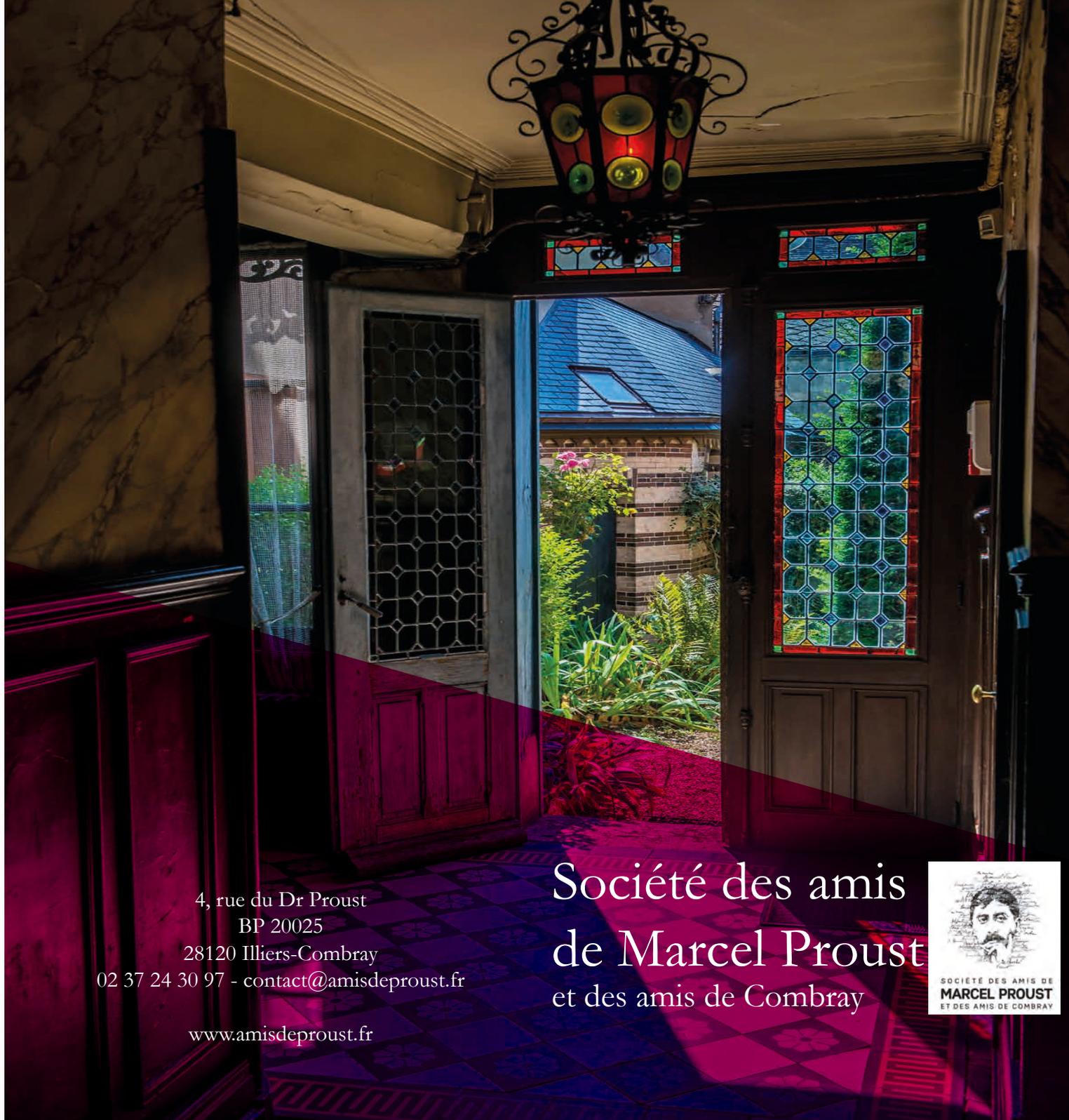
SAMP – 4 rue du Dr Proust – BP 20025  
28120 Illiers-Combray

Les virements à : Crédit Agricole Illiers Combray

IBAN : FR76 1440 6001 1801 3135 3300 089

BIC : AGRIFRPP844

Envoyer le bulletin d'adhésion à la Société des amis de Marcel Proust par courrier postal, ou bien par courriel à [secretariat@amisdeproust.fr](mailto:secretariat@amisdeproust.fr). Le *Bulletin Marcel Proust* n°72 sera envoyé aux adhérents en fin d'année 2022.



4, rue du Dr Proust  
BP 20025

28120 Illiers-Combray

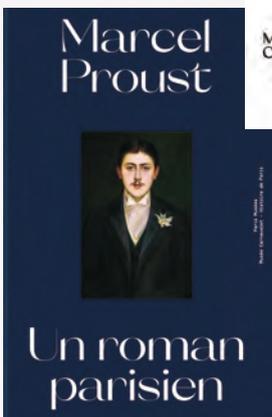
02 37 24 30 97 - [contact@amisdeproust.fr](mailto:contact@amisdeproust.fr)

[www.amisdeproust.fr](http://www.amisdeproust.fr)

Société des amis  
de Marcel Proust  
et des amis de Combray



## VISITES, SPECTACLES, EXPOSITIONS, ÉVÉNEMENTS, CONFÉRENCES



## REJOIGNEZ L'ASSOCIATION !

Créée en 1947, la Société des amis de Marcel Proust et des amis de Combray a pour but de réunir les lecteurs de Proust et de promouvoir son œuvre.

Les avantages attachés à l'adhésion sont multiples :

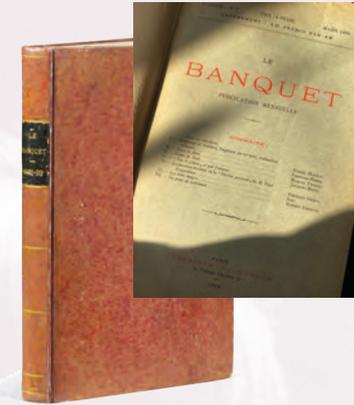
- être tenu au courant de l'actualité proustienne, par des lettres d'informations adressées environ deux fois par mois ;
- soutenir un musée associatif reconnu « musée de France », permettre son ouverture au public et l'enrichissement de ses collections ;
- participer aux visites et conférences organisées par l'Association ;
- faire la connaissance de personnes partageant le goût de la littérature ;
- recevoir chaque année le *Bulletin Marcel Proust*, revue de référence publiée depuis 1950.

L'association étant reconnue d'utilité publique, les deux tiers des cotisations et donations sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

Plus d'informations sont disponibles sur son site internet :

[www.amisdeproust.fr](http://www.amisdeproust.fr)

## ACQUISITIONS



## PUBLICATIONS

